

Présentation à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction

Louis Tremblay, ing.,
directeur des Affaires professionnelles,
Ordre des ingénieurs du Québec

Le 9 octobre 2014

PLAN DE LA PRÉSENTATION

- L'ORDRE EN BREF
- SECTEURS D'ACTIVITÉS
- CONSTATS
- ACTIONS ENTREPRISES
- ENJEUX
- RECOMMANDATIONS

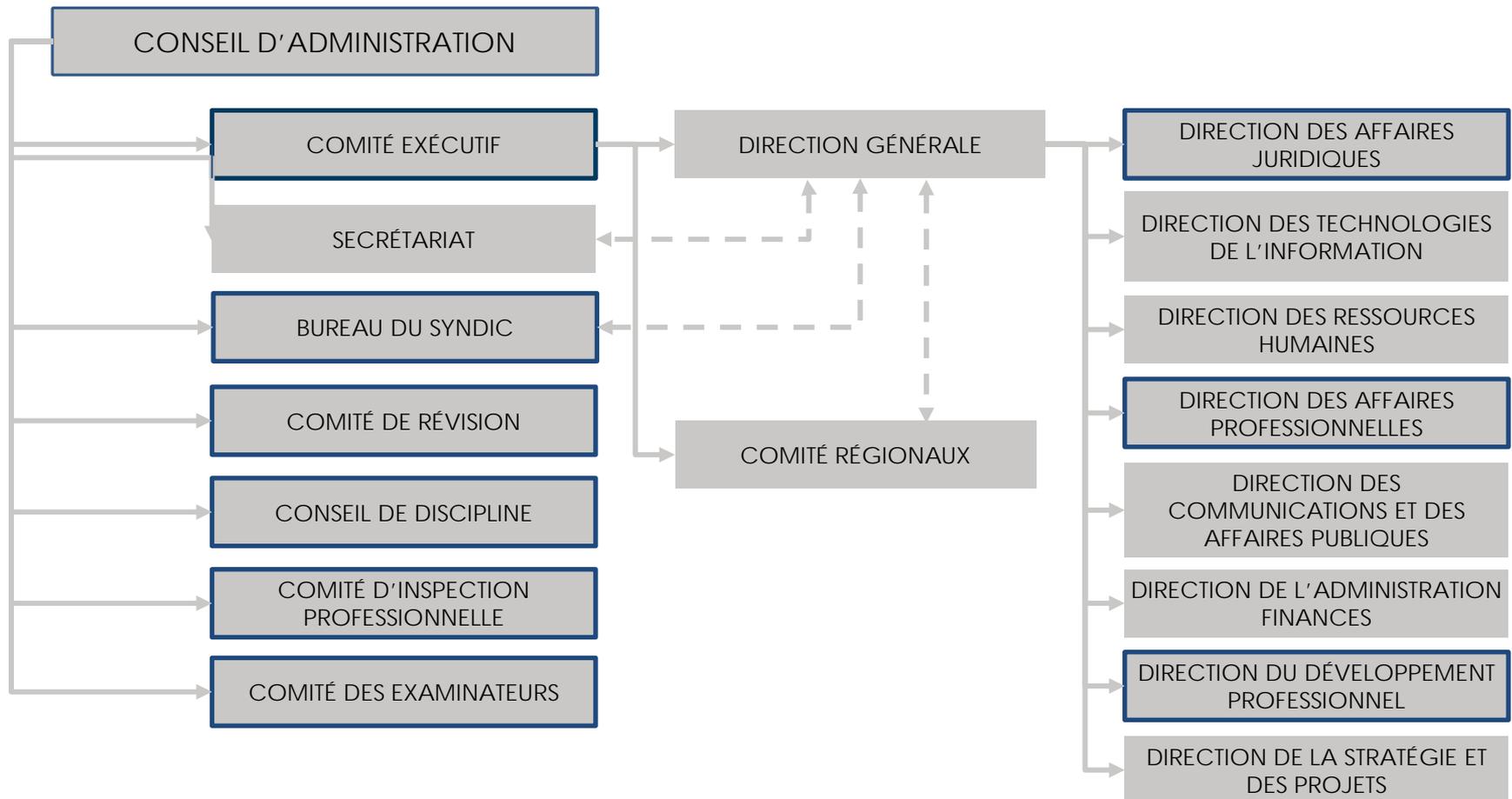
MISSION DE L'ORDRE

ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC

Repose sur les piliers suivants :

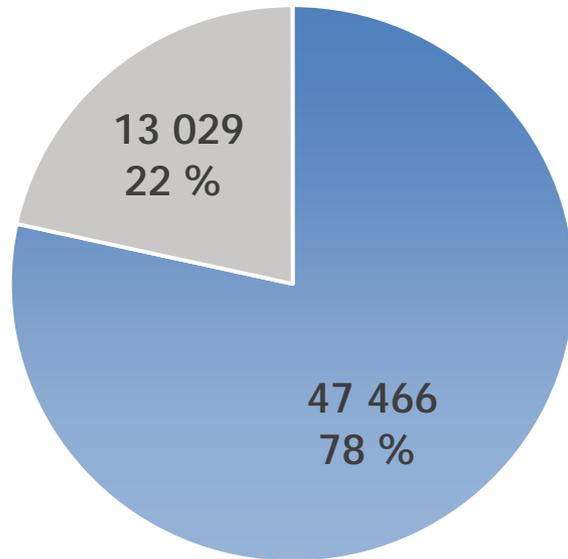
- Encadrement de l'exercice de la profession
- Surveillance de la pratique illégale de la profession
- Compétence et formation
- Prise de positions publiques

STRUCTURE DE L'ORDRE

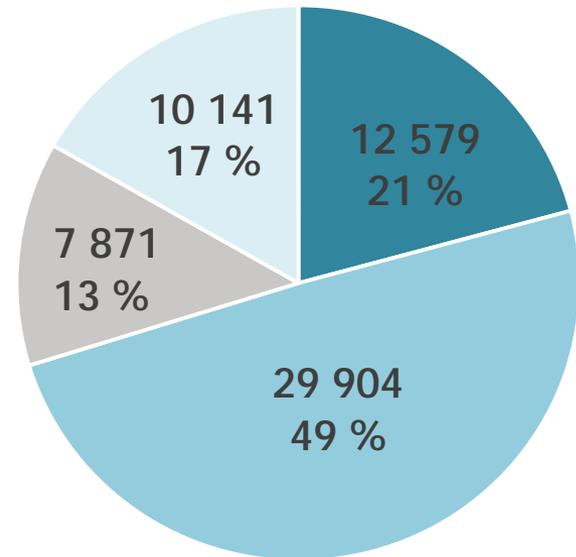


RÉPARTITION DES MEMBRES

60 495 membres au 1^{er} octobre 2014



■ Ingénieurs ■ Ingénieurs juniors et stagiaires



■ Pratique privée (génie-conseil)
■ Pratique générale - Entreprises
■ Inactifs
■ Organismes publics ou parapublics

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Admission à la profession
- Surveillance de l'exercice (inspection professionnelle)
- Contrôle disciplinaire (Bureau du syndic)
- Développement professionnel
- Surveillance de la pratique illégale

ADMISSION À LA PROFESSION

- AGRÉMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES EN GÉNIE (BCAPG)
 - Chaque programme universitaire doit aborder l'éthique et la déontologie
- VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS DISCIPLINAIRES ET JUDICIAIRES
 - Possibilité de refuser de délivrer un permis en cas de condamnation criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession
- EXAMEN PROFESSIONNEL (NÉCESSAIRE À L'OBTENTION DU PERMIS D'INGÉNIEUR)
 - Porte sur le système professionnel, la pratique professionnelle, l'éthique, le professionnalisme et les aspects juridiques de l'exercice de la profession
- PROGRAMME DE PARRAINAGE
 - Permet à l'ingénieur junior d'échanger sur ses obligations avec un ingénieur d'expérience

CONDAMNATIONS CRIMINELLES AYANT UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Candidat et personne désirant redevenir membre

Déclaration des condamnations criminelles (sauf en cas de suspension de casier judiciaire) à l'admission et à la réinscription

Mesures possibles :

- refus de délivrer un permis ou d'inscrire au tableau
- inscription au tableau avec limitation ou suspension
- refus de donner suite à la demande d'admission ou d'inscription pour défaut de collaboration

Membre

Déclaration des condamnations criminelles à chaque renouvellement de son inscription ainsi que dans les 10 jours suivant la condamnation

Mesures possibles :

- radiation
- limitation ou suspension
- radiation pour défaut de collaboration

La mesure dure jusqu'à la décision du syndic de ne pas porter plainte ou la décision du Conseil de discipline

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

OBJECTIF

- S'assurer de la compétence des ingénieurs

MOYENS

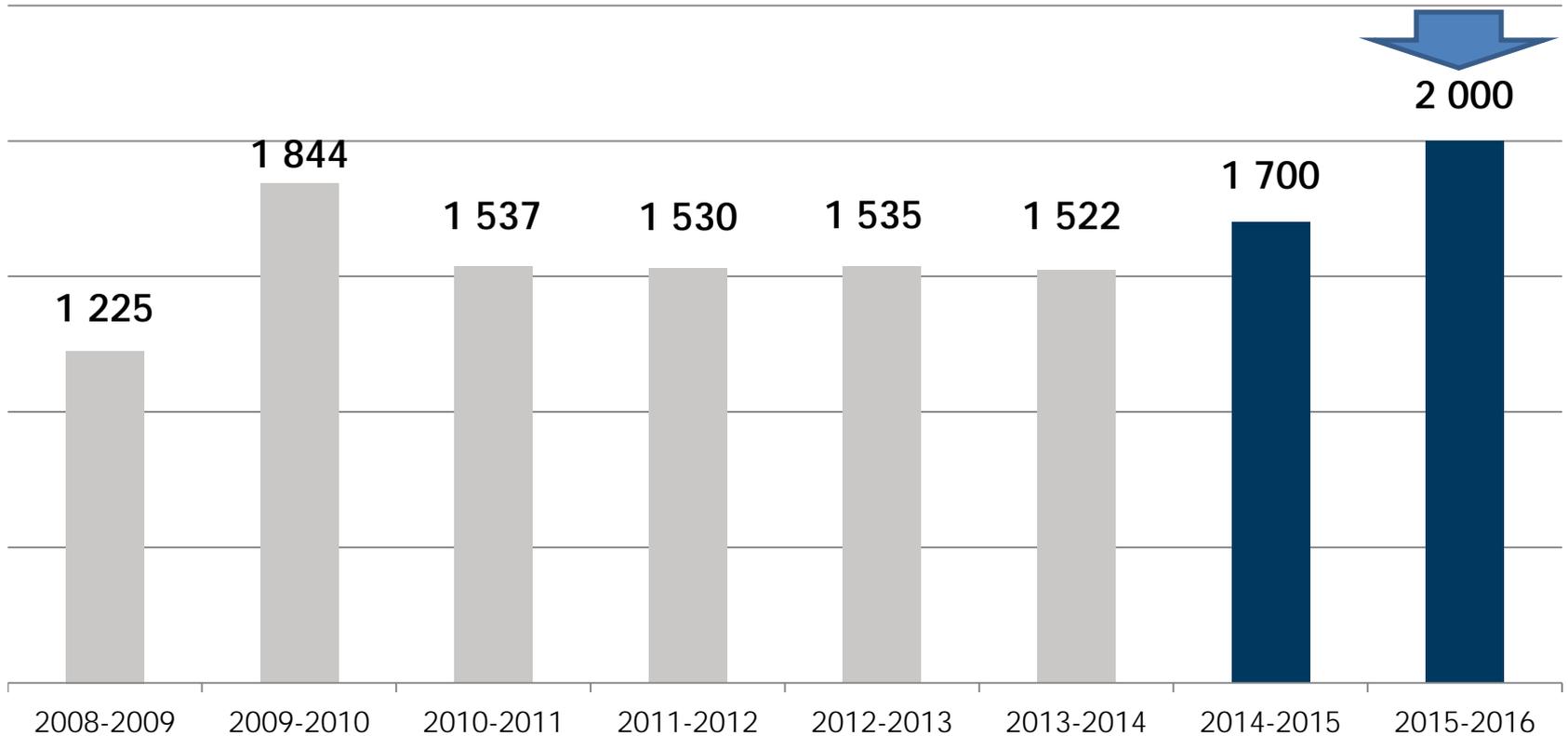
- Vérification de la qualité de pratique en milieu de travail et de la tenue générale des dossiers et des registres
- Pouvoir d'exiger la remise de certains documents lors d'une inspection
- Imposition de cours et de stages de perfectionnement en cas de lacune, assortie ou non d'une limitation ou d'une suspension du droit de pratique

AUTRES SUJETS ABORDÉS DURANT LES VISITES D'INSPECTION

- Devoirs et obligations de l'ingénieur envers ses clients, le public et la profession
- Mise en pratique des valeurs fondamentales de la profession
- Maintien et développement des compétences
- Exercice illégal de la profession

ÉVOLUTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Augmentation de 31 %
depuis 2013-2014



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- COURS À L'INTENTION DES PROFESSEURS EN GÉNIE SUR LE PROFESSIONNALISME ET L'ÉTHIQUE (DEPUIS 2008)
 - À l'aide de situations concrètes, illustrer les difficultés éthiques auxquelles les ingénieurs peuvent être confrontés et proposer des solutions

- FORMATION À L'INTENTION DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER (DEPUIS 2010)
 - Sert notamment à expliquer le contexte professionnel de l'exercice de la profession d'ingénieur, dont les obligations professionnelles et déontologiques

- RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (DEPUIS 2011)
 - Minimum de 30 heures de formation admissible par période de 2 ans
 - Possibilité d'imposer des cours obligatoires dans des cas particuliers

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (SUITE)

- COURS OBLIGATOIRE SUR LE PROFESSIONNALISME (2012-2013)
 - Porte sur les obligations professionnelles et déontologiques des ingénieurs
 - Assorti à un examen

- COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE
 - Sujets abordés en 2014 : conflits d'intérêts, lobbyisme, intégrité et conflits de loyautés

- DÉJEUNERS ATELIERS SUR L'ÉTHIQUE (DEPUIS 2013)
 - Indépendance professionnelle, gestion de contrats, pratiques d'affaires, surveillance de travaux

- CONFÉRENCES LORS D'ÉVÉNEMENTS OU DE CONGRÈS D'AUTRES ORGANISMES

CONSTATS EFFECTUÉS EN 2011

- Absence de délation
 - Motifs évoqués : peur des représailles, **manque de confidentialité** et d'anonymat
- Méconnaissance du Code de déontologie tant par les ingénieurs que par les organisations
- Difficulté pour l'ingénieur de respecter ses obligations professionnelles en raison de pressions exercées sur lui
- Fonctions à risque : processus d'octroi des contrats, surveillance de chantier et développement des affaires

ACTIONS DE L'ORDRE

- PRÉVENTION
 - Sensibilisation (inspections, rencontres, conférences)
 - Formation
 - Information

- RÉPRESSION (SANCTION ET EXEMPLARITÉ) PAR LE CONTRÔLE DISCIPLINAIRE

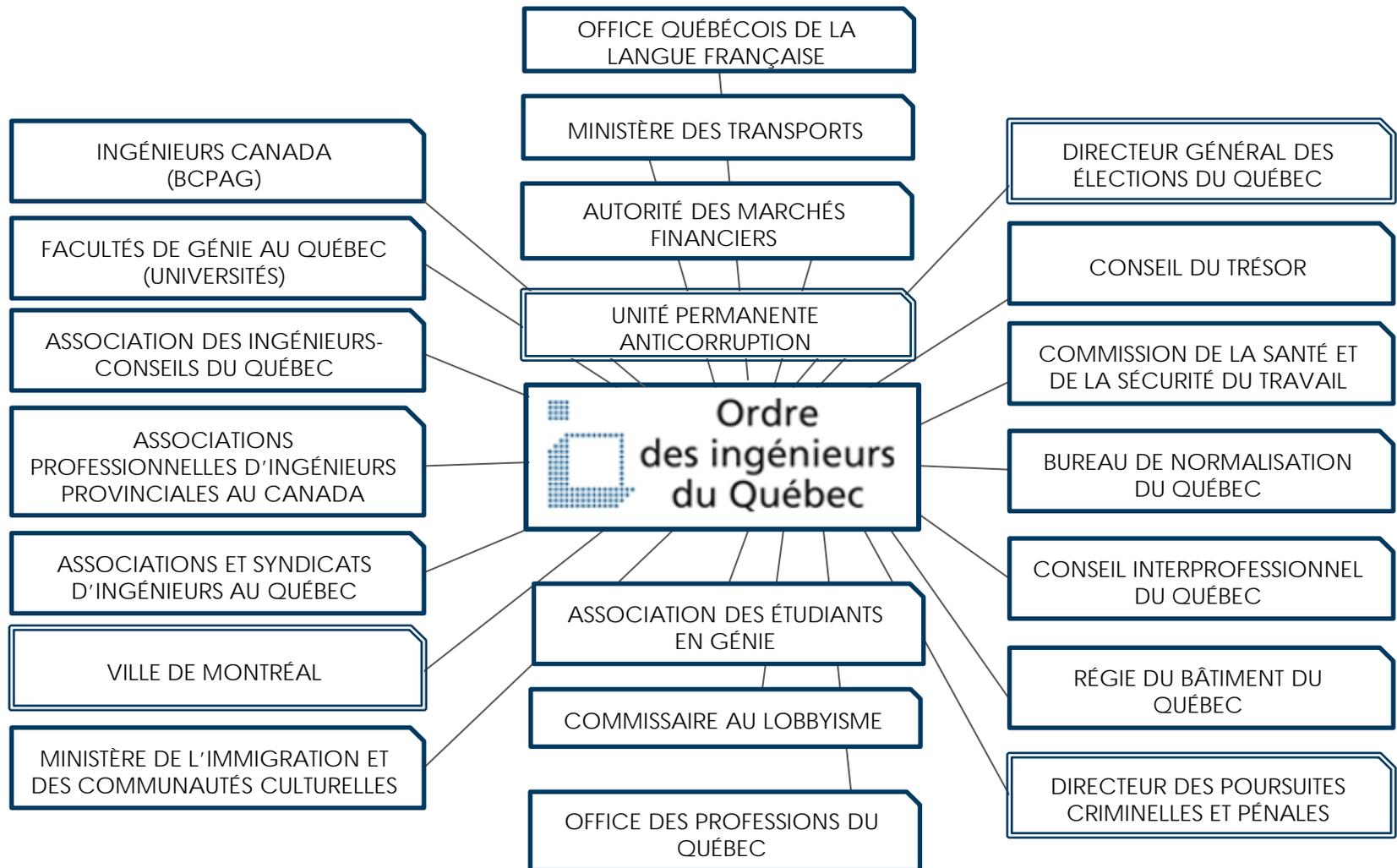
ACTIONS ENTREPRISES EN PRÉVENTION

- Augmentation du nombre d'inspections professionnelles (31 %) et ciblage stratégique des inspections
- Mise en place d'une ligne éthique (1-877-ÉTHIQUE)
- Imposition d'un cours obligatoire sur le professionnalisme
- Augmentation des rencontres avec les étudiants en génie et les services de placement des universités
- Bonification de l'offre de formation en éthique de l'Ordre
- Publication en ligne du *Guide de pratique professionnelle* (2011) et du *Guide du futur ingénieur* (2011)

ACTIONS À VENIR

- Mise à jour de l'examen professionnel (2015)
 - Inclusion des notions figurant au cours sur le professionnalisme
- Guide et formation sur la surveillance des travaux (2015)
 - Outiller les ingénieurs à faire face aux multiples défis de la surveillance de travaux y compris les aspects éthiques et déontologiques
- Formation sur l'éthique et la déontologie (avec accent sur des sujets spécifiques, notamment l'intégrité, le conflit d'intérêts)
- Guide et formation sur la gestion de contrats
- Guide et formation sur les meilleures pratiques d'affaires

COLLABORATION



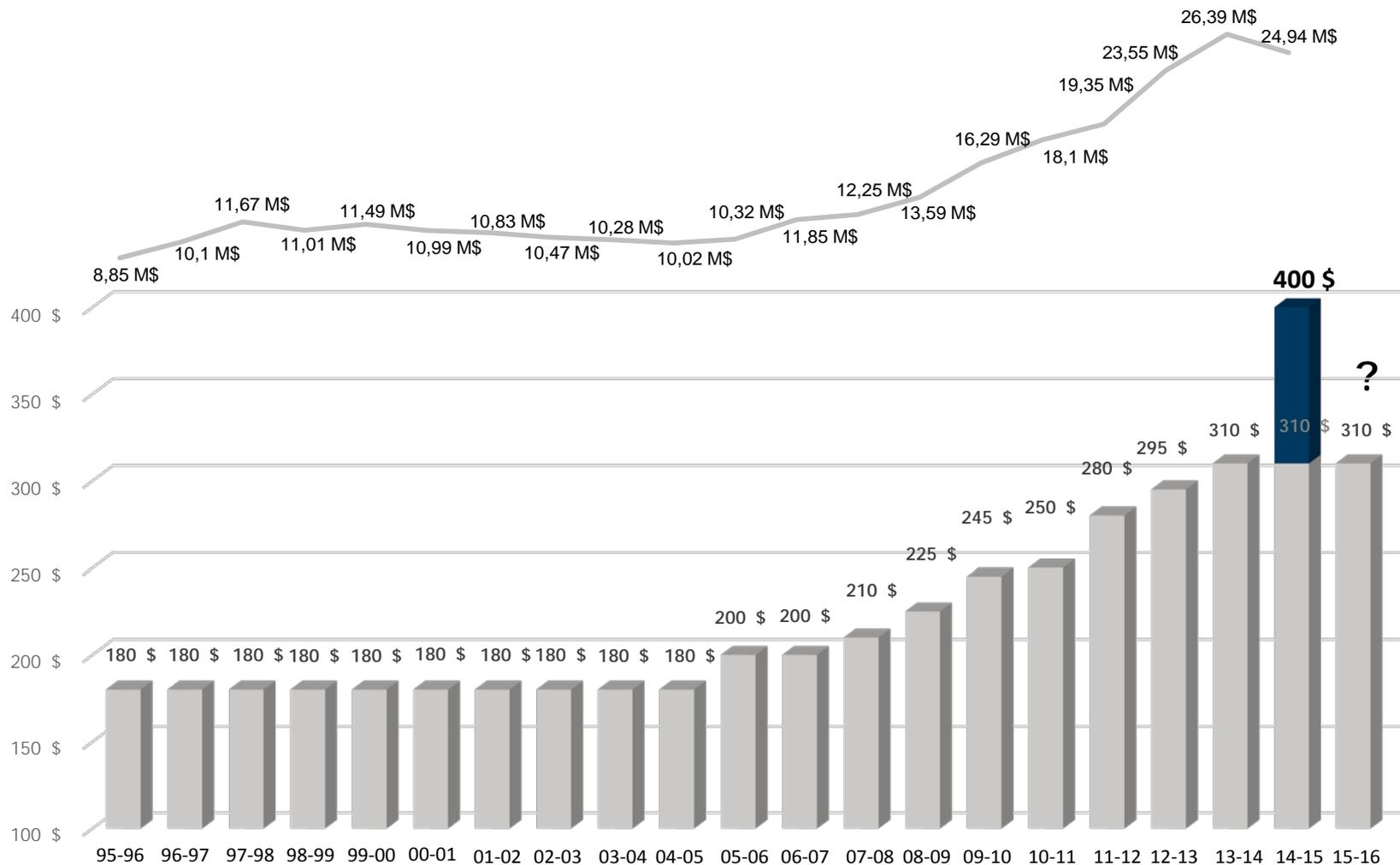
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2014-2015

20,28 M\$ consacré aux activités de
protection du public

Charges directes et indirectes

▪ Syndic	7,75 M\$
▪ Inspection	4,11 M\$
▪ Inscription et maintien au tableau	2,91 M\$
▪ Admission et délivrance des permis	3,18 M\$
▪ Pratique illégale	1,66 M\$
▪ Conformité formation continue	0,81 M\$
▪ Offre de formation	1,93 M\$
▪ Régions	1,02 M\$
▪ Autres	<u>4,19 M\$</u>
	27,56 M\$

Évolution des revenus et de la cotisation professionnelle



ENJEUX ET DÉFIS DE L'ORDRE

LIMITES DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

- Système centré sur le professionnel, qui tient peu compte du fait que la grande majorité des ingénieurs sont salariés et sont donc assujettis à des directives de l'employeur
- Aucune protection des dénonciateurs

ENJEUX ET DÉFIS DE L'ORDRE

- Rétablir la confiance envers la profession et l'Ordre
- Améliorer la connaissance par ses membres de leurs obligations professionnelles

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

MODERNISER LE SYSTÈME PROFESSIONNEL

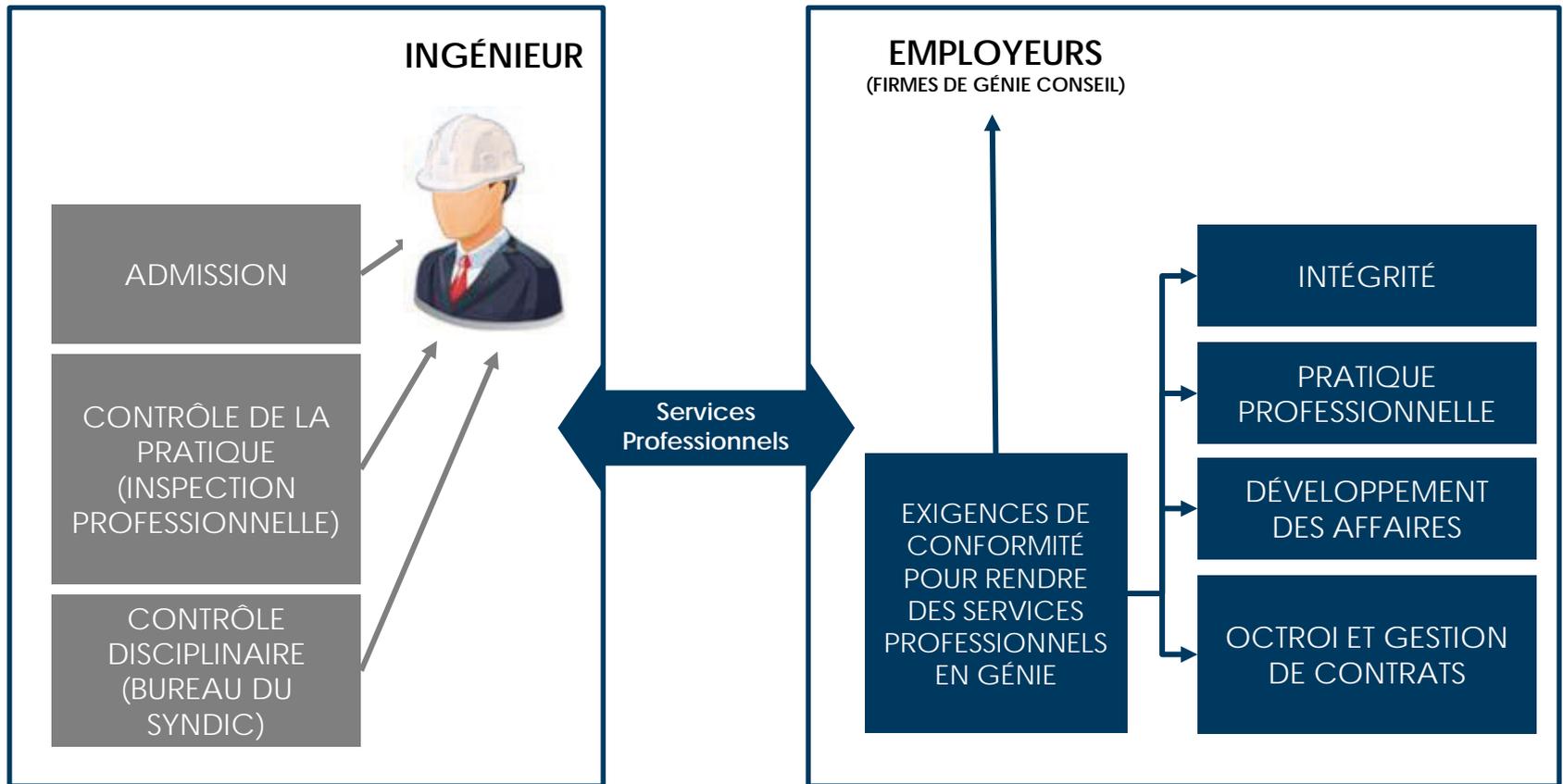
Assujettir les entreprises offrant des services professionnels en ingénierie au système professionnel

- Assurer le respect d'un environnement compatible avec les obligations professionnelles de l'ingénieur

Offrir une véritable protection aux personnes qui transmettent une information à un syndic ou qui collaborent à son enquête

- Faciliter les enquêtes en matière de malversations

PROPOSITION



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

OCTROI ET GESTION DES CONTRATS

Octroyer le contrat de services professionnels selon des critères multiples déterminés en fonction des particularités de l'ouvrage à construire et des besoins réels du maître de l'ouvrage

- Rendre plus difficile la collusion et favoriser la compétence et l'intégrité des soumissionnaires

Octroyer les contrats de services professionnels publics par l'entremise d'un organisme public unique

- Faire bénéficier l'ensemble des organismes publics d'une expertise particulière

Présence soutenue des ingénieurs du donneur d'ouvrage sur le chantier, afin de valider les demandes de modification des travaux en cours d'exécution

- Favoriser un meilleur suivi des contrats et diminuer le risque de malversations

Merci.